

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest
-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06 septembre 2024. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES		
		31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		37 062	24 257
MOINS AMORTISSEMENTS		-25 438	-23 074
		11 624	1 183
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	69 278 878	69 329 875
MOINS AMORTISSEMENTS		-16 588 573	-14 549 527
		52 690 305	54 780 349
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	29 284 546	29 406 376
MOINS PROVISIONS		-11 495 341	-12 024 757
		17 789 205	17 381 620
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		11 356	22 678
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		70 502 490	72 185 829
ACTIFS COURANTS			
CLIENTS		1 820 529	1 647 615
MOINS PROVISIONS		-1 803 521	-1 647 615
		17 008	0
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	5 172 518	5 319 872
MOINS PROVISIONS		-27 090	-163 897
		5 145 427	5 155 974
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	9 159 937	10 976 807
MOINS PROVISIONS		-3 135 132	-3 160 979
		6 024 805	7 815 829
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 171 798	1 008 231
ACTIFS COURANTS		12 359 038	13 980 035
TOTAL DES ACTIFS		82 861 528	86 165 864

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES		
		31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital social souscrit		38 051 690	38 051 690
RESERVES CONSOLIDEES	B1	-9 248 390	-9 940 239
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		28 803 300	28 111 451
Résultat consolidé		-24 544	337 961
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		28 778 756	28 449 411
Part des minoritaires dans les capitaux propres		7 522 774	7 134 440
Part des minoritaires dans le résultat		429 235	432 679
Total intérêts des minoritaires		7 952 009	7 567 119
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS DES MINORITAIRES		36 730 765	36 016 531
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		11 509 570	11 532 230
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 569 142	1 625 000
FOND DE RESTRECTORATION DES PME		2 595 000	2 595 000
AVANCES SUR CESSION D'ACTION		1 098 027	942 401
Cautions reçues		6 671 257	8 071 257
Provision pour risques et charges		320 000	725 361
Emprunt		10 171 599	13 451 605
PASSIFS NON COURANTS	B2	35 683 204	40 691 462
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		182 742	336 399
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	4 227 756	4 129 694
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	6 037 061	4 991 778
PASSIFS COURANTS		10 447 560	9 457 871
TOTAL DES PASSIFS		46 130 763	50 149 333
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		82 861 528	86 165 864

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE RESULTAT Consolidé arrêté au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES		
		31/12/2023	31/12/2022
REVENUS DES LOYERS		6 745 683	6 338 341
REVENUS DES PARTICIPATIONS		115 618	294 634
REVENUS DES PLACEMENTS		490 627	573 823
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		76 970	57 937
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		89 041	88 687
JETON DE PRESENCE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	7 517 938	7 353 422
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-1 767 182	-1 607 967
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-54 728	-55 721
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 791 080	-1 622 402
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	C.5	-1 579 215	-2 679 469
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-1 533 693	-541 519
CHARGES D'EXPLOITATION		-6 725 898	-6 507 079
RESULTAT D'EXPLOITATION		792 040	846 344
AUTRES GAINS ORDINAIRES	C.7	15 374	45 228
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-596	-1 283
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		806 818	890 289
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-402 127	-119 649
RESULTAT DE L'ACT. ORDINAIRES APRES IMP.		404 691	770 640
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		404 691	770 640
Résultat Net consolidé		-24 544	337 961
Part des autres actionnaires dans le résultat		429 235	432 679

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Consolidé arrêté au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	<i>B1-2</i>	-24 544	337 961
Ajustements pour :		-	
-Part des minoritaire dans le résultat	<i>B1-2</i>	429 235	432 679
- Amortissements et provisions	<i>D3</i>	1 579 216	3 062 469
- Variation du besoin en fonds de roulement	<i>D1</i>	84 576	-439 049
- Quotes parts subvention d'investissement	<i>B1-2</i>	-88 687	-88 688
- Plus values de cession des Participations et CCA - SODINO	<i>A2- ii</i>	-56 688	-239 847
- Plus values de réévaluation des Actifs immobilisés	<i>A1- i</i>	-15 000	-16 000
- Plus values de cession des Participations - SODINO	<i>A2- ii</i>	-8 022	0
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		<u>1 900 086</u>	<u>3 049 525</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations	<i>A1- i</i>	-212 545	-10 580 758
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières		-8 000	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	<i>A1- i</i>	15 000	16 000
* Participations	<i>A2- ii</i>	163 849	821 870
* Participations sur FOPRODI	<i>A2- ii</i>	30 692	0
Variation des avances sur cession d'actions reçues	<i>B2</i>	155 626	-352 506
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		<u>144 622</u>	<u>-10 095 394</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
reserves pour fonds social	<i>B1-2</i>	15 231	18 442
Encaissement augmentation du capital		0	800 000
Remboursement avance SEBN	<i>B2</i>	-1 400 000	-575 000
Décassements sur financement FOPRODI		0	-1 136 209
Variation des placements courants	<i>A4</i>	1 816 870	1 190 729
Décassements sur financement FR PME		0	-605 000
Décassements sur financement F CDC		-51 516	-64 804
Encaissement des emprunts		0	7 000 000
Variation des emprunts	<i>D2</i>	-2 329 128	-960 440
Encaissement compte courant actionnaire STB SICAR		0	2 200 000
Cautions reçues	<i>B2</i>	0	133 910
Remboursement compte courant actionnaire stb sicar		0	-315 000
Part des Fonds gérés dans les Revenus		67 301	0
Reclassement Exigible Fonds gérés (IRADA CDC et FOPRODI FSPME)		0	89 825
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>-1 881 242</u>	<u>7 776 454</u>
Variation de trésorerie		<u>163 466</u>	<u>730 586</u>
Trésorerie début de l'exercice	<i>A5</i>	1 008 333	277 747
Trésorerie Fin de l'exercice	<i>A5</i>	1 171 798	1 008 333

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE I / SOCIETES CONSOLIDEES - ORGANIGRAMME :

I / Présentation du Groupe :

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque,
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

II - Détermination des % intérêts dans le groupe :

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

Les pourcentages de contrôle sont égaux aux pourcentages d'intérêt.

NOTE II / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société.

La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport.

II. 1. Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de l'unité monétaire.

II. 2. Principes de consolidation :

II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

(Voir Note I)

- La société SODINO SICAR S.A. est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

- Exclusions du Périmètre de consolidation :

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.
- Les participations détenues dans les sociétés IKDAM Gestion et IKDAM Gestion – Fonds d’amorçage s’élevant respectivement à 149 900 DT et 250 000 DT, et qui sont totalement provisionnées chez SODINO SICAR.

II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d’intégration globale. L’intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d’actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l’information financière du groupe comme celle d’une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d’évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- Détermination de l’impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d’investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d’acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l’actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. HOMOGENEISATION :

1- Retraitement des Intérêts sur compte courant SOPINO chez la SODINO :

La société SODINO SICAR constate les intérêts sur compte courant SOPINO qui ne sont pas recouvrés depuis plusieurs exercices, au poste 'Intérêts réservés' au passif de son bilan. Le retraitement d'homogénéisation chez la SODINO, consiste à :

1.1-Reconstitution des produits

Solder le compte 'Intérêts réservés' par :

- La Constatation des intérêts sur compte courant relatifs à l'exercice, en Produits,
- La Correction des résultats antérieurs (Réserves) en leur ajoutant les intérêts sur compte courant des exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés ;

1.2- Constatation d'une provision

- Constater une provision pour annuler l'effet du premier retraitement sur le résultat de l'exercice (dotation aux comptes de provision) pour le montant des intérêts sur compte courant relatif à l'exercice en cours ;
- Constater une provision pour éliminer l'effet du premier retraitement par correction des résultats antérieurs (Réserves), pour le montant des intérêts sur compte courant relatifs aux exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés

II. 2. 4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES :

II.2.4.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II.2.4.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- 1-** Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, sont éliminés, des résultats antérieurs (Réserves) ;
L'effet sur les amortissements de cette réduction de la valeur des immobilisations de la SOPINO, est éliminé du Résultat de l'exercice, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements de l'exercice et des Réserves, pour ce qui est des dotations antérieures.
- 2-** Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.
- 3-** Les provisions pour dépréciation des créances d'intérêts sur compte courant SOPINO (telles que retraitées selon le paragraphe II. 2. 3. Homogénéisation).

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :

II. 3.1. Immobilisations corporelles :

Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, ont été éliminées, les amortissements correspondants ont été retraités en conséquence.

II. 3.2. Titres de participation :

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

II. 3.3. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés. L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

II. 3.4. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :

L'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé sont présentés selon le modèle autorisé.

II. 3.6. Evénements postérieurs à la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière du groupe n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation de ces états financiers.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et les amortissements correspondants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<u>Valeurs Brutes</u>			
Terrains	5 974 831	5 974 831	0
Constructions	62 340 221	62 340 221	0
Matériel de transport (i)	480 135	544 235	-64 100
Agencements, aménagements et Installations	173 230	173 230	0
Mobilier de bureau	78 983	78 983	0
Matériel de bureau	63 191	58 968	4 223
Matériel Informatique	159 466	150 586	8 880
Petit matériel de bureau	8 821	8 821	0
Totaux bruts	69 278 878	69 329 875	-50 997
<u>Amortissements</u>			
Constructions	11 819 434	10 518 560	1 300 874
Matériel de transport	275 468	285 608	-10 140
Agencements, aménagements et Installations	4 241 025	3 524 206	716 819
Mobilier de bureau	57 251	54 084	3 168
Matériel de bureau	23 520	21 949	1 571
Matériel Informatique	164 691	137 937	26 754
Petit matériel de bureau	7 184	7 184	0
Totaux Amortissements	16 588 573	14 549 527	2 039 047
Valeurs nettes	52 690 305	54 780 349	-2 090 044

i- Cessions :

La SODINO a cédé un véhicule C5 Totalelement amorti, acquis pour 64 100 DT pour une valeur de 15 000 DT, réalisant ainsi une plus-value de 15 000 DT.

Note A.2-. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Immobilisations financières à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	149 900	0
- Participation SODET	4 200	4 200	0
- Participation Pôle technologique	122 500	122 500	0
- CPG	25 000	25 000	0
- Participations (i)	29 193 900	29 323 730	-129 830
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	12 828	4 828	8 000
- Versements restant à effectuer/participations	-1 030 000	-1 030 000	0
Valeur Brute	29 284 546	29 406 376	-121 830
- Provisions / Participations	-11 495 341	-12 024 757	529 416
Valeur Nette	17 789 205	17 381 620	407 586

i- Titres éliminés :

Les titres éliminés s'analysent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variations
- Participation dans la filiale SOPINO SA	3 299 900	3 299 900	0
Total	3 299 900	3 299 900	0

ii- Les cessions se présentent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	PARTICIPATIONS CEDEES, AU NOMINAL			PRIX DE CESSION				
	Fonds propres	FROPRODI	Total	Fonds propres	FROPRODI	Plus values Fonds	Plus values + Com. Performance	Part Revenant Fonds
EXPO FOREST	3 000	6 000	9 000	4 028	6 743	743	1 102	669
SEB	87 500	0	87 500	128 863		0	41 363	0
Menuiserie AYADI	16 660	16 670	33 330	30 958	23 947	7 278	15 025	6 551
Total	107 160	22 670	129 830	163 849	30 690	8 022	57 490	7 220

Note A.3-. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Prêt et avance au personnel	134 375	105 042	29 334
- Etat impôt sur les sociétés	4 537 590	4 382 609	154 981
- Débiteurs divers	131 965	150 558	-18 592
- Charges constatés d'avance	61 706	85 197	-23 491
- Produit à recevoir	207 779	209 760	-1 981
- Crédit de TVA	99 102	386 706	-287 604
Valeur Brute	5 172 518	5 319 872	-147 354
- Provisions	-27 090	-163 897	136 807
Valeur Nette	5 145 427	5 155 974	-10 547

Note A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Titres cotés en bourse	1 269 119	1 269 119	0
- Placements financiers	4 429 988	6 191 002	-1 761 014
- Comptes courants	3 460 830	3 516 686	-55 856
Valeur Brute	9 159 937	10 976 807	-1 816 870
- Provision / Titres de placement	-2 407 260	-2 473 614	66 354
- Provision / CCA	-727 872	-687 365	-40 508
Valeur Nette	6 024 805	7 815 829	-1 791 024

Note A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Finacorp	126	0	126
Banques	1 171 672	1 008 231	163 441
TOTAUX	1 171 798	1 008 231	163 567

NOTE B.1 - CAPITAUX PROPRES GROUPE ET HORS GROUPE

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Capital social	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidés	-9 248 390	-9 940 239	691 849
Total capitaux propres groupe avant résultat	28 803 300	28 111 451	691 849
Résultat consolidé	-24 544	337 961	-362 505
Total capitaux propres groupe	28 778 756	28 449 411	329 344
Part des minoritaires dans les capitaux propres	7 522 774	7 134 440	388 334
Part des minoritaires dans le résultat	429 235	432 679	-3 445
Intérêts des minoritaires	7 952 009	7 567 119	384 890
Total capitaux propres	36 730 765	36 016 531	714 234

1- Réserves consolidées

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
<u>CAPITAL</u>	38 051 690	6 600 000	44 651 690
Réserves légales	49 089	870	49 959
Réserves ordinaires	573 698	0	573 698
Réserves pour fonds social	240 873	0	240 873
Reserve spéciale de réévaluation	208 780	14 407 525	14 616 305
Résultat déficitaire non reportable	-19 650 935	-6 830 474	-26 481 409
Subvention terrain Bouarada	0	2 328 025	2 328 025
Quote-part subvention Bouarada	0	-1 168 708	-1 168 708
<u>RESERVES</u>	-18 578 495	8 737 237	-9 841 258
<u>Corrections des Réserves</u>	5 107 686	-292 144	4 815 542
Corrections des Loyers	0	-7 000	-7 000
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	4 511 436	0	4 511 436
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	-3 750	0	-3 750
Transfert en réserves reprise de provision sur Intérêts CCA SOPINO	600 000	0	600 000
Elimination Int / CCA ant / immob	0	-509 186	-509 186
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	224 042	224 042
<u>RESERVES CORRIGÉES</u>	-13 470 809	8 445 093	-5 025 716
<u>Elimination des titres de participation</u>			
	SODINO	SOPINO	Cumul
<u>Capitaux propres & Réserves</u>	24 580 881	15 045 093	39 625 974
<i>% Intérêt</i>	100%	49,9985%	
Quote-part Groupe	24 580 881	7 522 318	32 103 200
Capital	-38 051 690		-38 051 690
Elimination titre de participations détenues		-3 299 900	-3 299 900
Réserves consolidées	-13 470 809	4 222 418	-9 248 390
Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves		7 522 774	0

Tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe

En Dinar Tunisien

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture</u>	<u>36 016 530</u>	<u>34 516 135</u>	<u>1 500 396</u>
Libération Augmentation de capital STB dans SOPINO	0	800 000	-800 000
Affectation au Fonds social	15 231	18 442	-3 212
Reclassement Provisions antérieures sur Titres SOPINO	383 000	0	383 000
Amortissement des subventions	-88 687	-88 687	0
Résultat de l'exercice	404 691	770 640	-365 949
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture</u>	<u>36 730 765</u>	<u>36 016 530</u>	<u>714 234</u>

2- Résultat Consolidé

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SODINO	Cumul
Résultats	<u>146 247</u>	<u>838 076</u>	<u>984 323</u>
<u>Corrections</u>	<u>-600 000</u>	<u>20 367</u>	<u>-579 633</u>
Transfert en réserves reprise provision sur Intérêts CCA SOPINO	-600 000	0	-600 000
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	20 367	20 367
Résultat Corrigé	-453 753	858 443	404 691
<i>% Intérêt</i>	100%	50%	
Résultat Consolidé	-453 753	429 209	-24 544

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<u>Lignes de Financement utilisées</u>	<u>17 422 321</u>	<u>17 500 839</u>	<u>-78 518</u>
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	11 509 570	11 532 230	-22 660
- Emprunt BEI			0
			0
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	1 569 142	1 625 000	-55 858
- Financement FR PME	2 595 000	2 595 000	0
<u>Autres Passifs non Courants</u>	<u>18 260 883</u>	<u>23 190 623</u>	<u>-4 929 741</u>
- Avances sur cession d'actions	1 098 027	942 401	155 626
- Cautions reçues	1 071 257	2 471 257	-1 400 000
- Avances reçues	5 600 000	5 600 000	0
- Provision pour risque et charge	320 000	725 361	-405 361
- Emprunt	10 171 599	13 451 605	-3 280 006
- Autres			0
TOTAUX	35 683 204	40 691 462	-5 008 259

Note B3 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Produits constaté d'avance	553 534	550 826	2 708
- Personnel Charges à payer	321 990	278 829	43 161
- Provisions départ à la retraite	146 686	125 780	20 906
- Provisions pour Congés Payés	208 000	187 457	20 543
- Etat Impôts et Taxes	331 927	295 679	36 247
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	132 372	222 552	-90 180
- Crédoeurs divers	18 221	14 678	3 544
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	10 328	7 819	2 509
- Compte d'attente	0	-831	831
- Charges à payer	140 233	132 331	7 902
- Intérêts courus et non échus	964 463	914 573	49 890
- Avances clients	1 400 000	1 400 000	0
TOTAUX	4 227 756	4 129 694	98 062

Note B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
<i>Exigible FOPRODI</i>	1 231 794	1 201 914	29 880
<i>Exigible IRADA</i>	539 635	517 756	21 879
<i>Exigible Fonds CDC</i>	94 512	51 967	42 544
<i>Exigible Fonds BFPME</i>	71 381	71 381	0
<i>CC STB SICAR</i>	818 500	315 000	503 500
<i>Échéances courantes sur CMT</i>	3 281 240	2 833 760	447 480
TOTAL	6 037 061	4 991 778	1 045 283

Note C.1-. REVENUS

Les revenus se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Revenus des Participations	115 618	294 634	-179 017
- Jetons de présence	114 818	294 634	-179 817
- Autres	800	0	800
Revenus des Placements et opérations financières	490 627	573 823	-83 196
- Produits Comptes à terme	12 288	251	12 037
- Plus-value/ titre Sicav	565	9 012	-8 448
- Dividendes des titres de placement	93 977	118 005	-24 027
- Produits comptes de placement	382 369	445 159	-62 790
- Intérêts créditeurs	1 427	1 395	32
Etudes et prestations de services	76 970	57 937	19 033
- Revenus conventions d'assistance	0	0	0
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	27 280	22 537	4 743
- Commissions sur projets financés Fonds Rest PME	38 220	23 930	14 290
- Commissions sur fonds IRADA	11 470	11 470	0
Loyer	6 745 683	6 338 341	407 343
Autres Produits D'exploitation	89 041	88 687	354
TOTAUX	7 517 938	7 353 422	164 516

Note C.2.- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES

Les charges sur opérations financières se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Opérations sur titres	1 567	22 759	-21 192
- Frais sur titres de placement	1 567	67 116	-65 550
- Pertes sur cession titres de placement	0	6 476	-6 476
- Récupération assurances auto	0	-50 834	50 834
Services bancaires	1 765 616	1 585 207	180 408
- Commissions bancaires	4 771	14 396	-9 626
- Intérêts des comptes courants	1 491 159	1 269 310	221 848
- Intérêts sur emprunts	269 643	301 501	-31 858
- Pénalités & amendes	44	0	44
TOTAUX	1 767 182	1 607 967	159 216

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS

Les achats non stockés de fournitures et les services extérieurs se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Achats non stockés de fournitures	14 540	11 278	3 262
- Journaux, revues et documentation	326	0	326
- Achats carburant	33 487	37 298	-3 812
- Loyers et charges locatives	6 900	7 554	654
- Achats Divers	2 510	5 186	-2 676
- Eau et électricité	10 764	9 513	1 251
TOTAUX	54 728	55 721	-994

Note C.4- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Salaires et compléments de salaires	900 369	828 462	71 907
- Primes et gratifications	551 977	465 198	86 779
- Congés payés	22 807	47 490	-24 683
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	265 396	230 140	35 256
- Assurance Groupe	50 531	51 111	-580
TOTAUX	1 791 080	1 622 402	168 678

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes de reprises se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dotations aux amortissements	2 272 739	2 629 945	-357 206
- Amortissement des immobilisations	2 272 739	2 629 945	-357 206
Dotations aux Provisions	-693 524	49 524	-743 048
- Provisions sur titres de participation	2 104	60 920	-58 816
- Provisions sur titres de placement	40 508	0	40 508
- Reprises de Provisions pour risque	-542 168	0	-542 168
- Provisions compte courant associé	20 906	31 548	-10 642
- Reprises / Provisions sur titres de participation	-148 520	-33 000	-115 520
- Reprises / Provisions sur titres de placement	-66 354	-9 944	-56 410
TOTAUX	1 579 215	2 679 469	-1 100 254

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Loyers	76 007	59 917	16 089
- Entretien et réparations	45 546	46 027	-481
- Frais de déplacement	9 593	5 012	4 581
- Publicité, publication, relation publique	25 287	43 504	-18 216
- Frais postaux	12 756	12 924	-168
- Commissions bancaires	0	-4 067	4 067
- Jetons de présence	63 750	57 188	6 563
- T.F.P.	44 616	41 687	2 929
- Taxes sur les véhicules	17 855	17 562	293
- Charges suite redressement fiscal	640 007	0	640 007
- Primes d'assurance	126 426	47 379	79 047
- Missions et réceptions	46 094	33 503	12 591
- Honoraires	179 628	147 899	31 728
- Autres services extérieurs	246 128	32 984	213 145
TOTAUX	1 533 693	541 519	992 174

Note C.7- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022	Variations
- Intérêts sur prêt	2	29 228	-29 226
- Produits sur cession des immobilisations corporelles	15 372	16 000	-628
TOTAUX	15 374	45 228	-29 854

D1- VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La variation du besoin en fonds de roulement se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation des Comptes clients	0	172 914	172 914	0	172 914
Variation des Autres actifs courants	419 599	-370 686	48 913	196 267	245 180
Variation des Comptes Fournisseurs	-31 434	185 091	153 656	0	153 656
Variation des Autres Passifs courants	-11 515	-87 134	-98 649	-588	-99 237
	376 650	-99 816	276 834	195 680	472 513
Règlement des Fournisseurs d'immobilisations		-186 637	-186 637	0	-186 637
Encaissement intérêts SOPINO	600 000		600 000	0	600 000
Variation Provision IDR	20 906		20 906	0	20 906
Compte courant associé SODINO (Intérêt)		-794 880	-794 880		-794 880
Compte courant associé STB SICAR (Intérêt)		-188 500	-188 500	0	-188 500
Autres		-7 978	-7 978		-7 978
Total	997 556	-1 277 811	-280 255	195 680	-84 576

D2- VARIATION DES EMPRUNTS

La variation des emprunts se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

	2023
Remboursement Emprunts BH - SOPINO	1 199 606
Remboursement Emprunts AM - SOPINO	1 317 223
Intérêts CCA STB 2023 - SOPINO	-188 500
Régularisation Intérêts CCA - SODINO	800
Total	2 329 129

D3- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En Dinar Tunisien

	2023			2022			
	Cumul	Eliminat°	Consolidé	Cumul	Eliminat°	Régul.	Consolidé
<u>Dotations</u>	<u>2 356 624</u>	<u>-20 367</u>	<u>2 336 257</u>	<u>2 742 781</u>	<u>-20 367</u>	<u>0</u>	<u>2 722 413</u>
Dotations aux amortissements	2 293 107	-20 367	2 272 739	2 650 313	-20 367	0	2 629 945
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0
Titre de participation	2 104	0	2 104	60 920	0	0	60 920
Créances clients	0	0	0	0	0	0	0
Titres d placements	40 508	0	40 508	0	0	0	0
Provision IDR	20 906	0	20 906	31 548	0	0	31 548
<u>Reprises sur provisions</u>	<u>-1 357 042</u>	<u>600 000</u>	<u>-757 042</u>	<u>-1 409 944</u>	<u>1 367 000</u>	<u>383 000</u>	<u>340 056</u>
sur Titre de participation	-148 520	0	-148 520	-800 000	767 000	383 000	350 000
sur Titre de participation Antérieure	0	0	0	0	0	0	0
Sur Intérêts CCA SOPINO	0	0	0	-600 000	600 000	0	0
Reprise sur provision	-1 208 522	600 000	-608 522	-9 944	0	0	-9 944
Totaux	<u>999 583</u>	<u>579 633</u>	<u>1 579 215</u>	<u>1 332 837</u>	<u>1 346 633</u>	<u>383 000</u>	<u>3 062 469</u>

E- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

E.1- ENGAGEMENTS RECUS : (Société mère SODINO SICAR) :

La société mère (SODINO SICAR) a reçu de la part de la société SOTUGAR (assurance), l'engagement de remboursement d'une quotité de ses actifs (Participations et Avances en comptes courants) dont elle a demandé la couverture. Ces actifs ainsi que la quotité couverte, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	75%	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	75%	Participation
SIMETAL	250 000	75%	Participation
MANAJEM	126 000	60%	Participation
SOCABIS	110 000	75%	Participation
GOLD CINEMA	100 000	75%	Participation
SKANAGRO	30 000	60%	Compte Courant Actionnaire
Total	1 316 000	911 100	

E.2- ENGAGEMENTS DONNEES : (Filiale SOPINO)

i- SOPINO

En couverture du crédit de 5 Millions de Dinars obtenu de la Banque de l'Habitat (BH), la SOPINO a accordé, à la BH une hypothèque de 1er rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m² à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

En couverture du crédit de 12 Millions de Dinars obtenu de l'Amen Bank, la SOPINO a accordé, à la cette dernière une hypothèque de 2ème rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m² à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Avis d'auditeur indépendant
(Etats financiers consolidés)
Exercice clos au 31 Décembre 2023

Messieurs les Actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

1) Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de **82 861 528 DT**, des capitaux propres consolidé positifs du groupe, hors intérêts des minoritaires de **28 778 756 DT**, y compris un résultat consolidé déficitaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à **-24 544 DT** et un flux de trésorerie consolidé provenant de l'exploitation de **1 900 086 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3) Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4) Responsabilités du conseil d'administration pour les Etats Financiers Consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

5) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe susceptible d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 12 Août 2024,

Le commissaire aux comptes :

Expert-Partners

Salah MEZOU